



À l'attention du Président du CPAS,  
du Bourgmestre,  
des Échevins, Échevines et Conseillers communaux,

**Objet : Retrait du règlement communal d'Assesse assurant la protection des Sites de Grand Intérêt Biologique, le vallon du ruisseau de Vôvesène à Maillen et le Bois Robiet à Sart-Bernard**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames, Messieurs les Echevins et Conseillers communaux,

**Le 4 juin dernier, vous avez voté le retrait du règlement communal assurant la protection de deux sites de Grand Intérêt Biologique** dans votre commune : le vallon du ruisseau de Vôvesène à Maillen et le Bois Robiet à Sart-Bernard.

Avec ce vote, vous choisissez de privilégier les intérêts privés des entreprises *Sotraplant* et *Nonet* au détriment de **sites d'une grande valeur biologique et paysagère**, une richesse que vous admettiez vous-même en adoptant le règlement. À l'heure où la biodiversité est en péril, **on ne peut que déplorer que nos représentants fassent encore le choix de sacrifier le vivant au nom de logiques purement économiques.**

De plus, **vous avez pris cette décision sans consulter les citoyens et les associations de conservation de la nature**, que vous aviez pourtant largement sollicitées pour défendre ce règlement face aux propriétaires il y a seulement trois mois.

Votre commune aurait pu être un **exemple et une inspiration pour d'autres communes qui s'engagent pour préserver la biodiversité.** Au lieu de cela, vous décidez de nier le travail collectif réalisé et d'**aller contre la responsabilité régionale de restaurer les écosystèmes.**

Le Gouvernement wallon s'est donné une ambition claire en matière de restauration de la nature le 5 juin dernier, **considérant les communes comme un acteur majeur dans la mise en œuvre de ces objectifs.** En votant le retrait du règlement communal, **vous allez à contre-sens de la nouvelle stratégie du Gouvernement wallon, dans un contexte profondément marqué par les changements climatiques et la crise de la biodiversité.**



Nous sommes profondément choqués par ce retournement de situation. Face à ce constat, nous aimerions rencontrer le Collège pour pouvoir discuter :

- **Des motifs clairs de ce retrait du règlement communal.**
- **De la réouverture immédiate d'un dialogue constructif avec les associations et citoyens concernés.**
- **De la réévaluation du règlement, voire sa réintroduction, en accord avec les objectifs wallons de restauration de la nature.**

**Il est encore possible de redresser la situation en démontrant que la commune peut être un exemple local cohérent, responsable et ambitieux.**

Nous restons à votre disposition pour contribuer à cet effort collectif et nous vous prions d'accepter l'expression de nos salutations distinguées.

Lionel Delvaux

**Au nom des organisations signataires**

Ardenne et Gaume

Canopea

La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux (LRBPO)

Les Cercles des Naturalistes de Belgique (CNB)

Natagora